

UDSIS



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations
séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril, à 14 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 12/04/22-05	objet : Affectation du résultat d'exploitation 2021
---	---

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Mathias BLANC, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : /

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Françoise CHATARD, Madeleine GARCIA-VIDAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Alain GOT, Georges GUARDIA, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Valérie FRANCO.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Raymond LEMORT, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Le COMITE,

APRES avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 227 634,32 €,

CONSIDERANT les besoins recensés pour 2022,

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
21 AVR. 2022
COURRIER

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 103 833,79
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	123 800,53
EXCEDENT DEFICIT	
A/- EXCEDENT AU 31/12/2021	1 227 634,32
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	1 227 634,32
affecte comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	1 227 634,32
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B/- DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter- budget primitif 2020	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C/ Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait et délibéré à THUIR, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

21 AVR. 2022

COURRIER